

CONSEIL NATIONAL
DES ACTIVITÉS PRIVÉES
DE SÉCURITÉ

**Décision n° 31/2014 du 23 décembre 2014 portant délégation de signature
du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité**

NOR : INTD1430577S

Le directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles R. 632-6 et R. 632-13 ;

Vu le décret du 11 décembre 2014 portant nomination du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François PENY, secrétaire général, ou en son absence à M. Pascal GERARD, directeur chargé des opérations, ou en son absence à Mme Annick RIMLINGER, directrice de cabinet, pour signer tous actes administratifs, décisions, engagements comptables, ordonnances de paiement, de virement et de délégation concernant la gestion administrative et financière du Conseil national des activités privées de sécurité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 décembre 2014.

*Le directeur du Conseil national
des activités privées de sécurité,*
A. GARDÈRE